

INFORMATION AUX FAMILLES

Inscriptions aux accueils de loisirs

◆ Conditions d'inscriptions

Votre enfant ou vos enfants doivent :

- Être scolarisé/s
- Être âgé/s de 3 à 12 ans révolus (ou 14 ans selon le lieu)

Vous devez être à jour de vos règlements.

Vous pouvez inscrire votre ou vos enfant/s

UNIQUEMENT À L'UNE DES DEUX SEMAINES
des vacances scolaires (au choix).



◆ Modalités d'inscriptions

Si vous n'avez pas encore rempli le formulaire « Dossier unique » : merci de vous rapprocher de l'Espace Famille (voir Contacts à la fin de ce document). Ce dossier est préalable à toute inscription.

Si vous avez déjà rempli le formulaire « Dossier unique » et/ou inscrit votre ou vos enfant/s aux services de l'enfance depuis le 1^{er} septembre 2026, vous pouvez :

- Soit remplir le formulaire en ligne de demande d'inscriptions aux accueils de loisirs directement sur le Portail Famille. Il est accessible depuis le site de la Ville : www.vaulx-en-velin.net / Rubrique Grandir
- Soit remplir le formulaire papier et le déposer à l'Espace Famille ou à la Mairie annexe

Réponse définitive

Après traitement de votre demande d'inscription, vous recevrez une réponse définitive par courriel (qui vaudra inscription).

Attention : l'Espace Famille se réserve le droit de vous proposer une autre structure de loisirs dans le cas où celle que vous avez choisie atteindrait sa capacité maximum.

- > **Si vous n'avez pas d'adresse électronique**, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Espace Famille ou de la Mairie annexe.
- > **Vous n'avez pas reçu de confirmation ?** Vous pouvez contacter l'Espace Famille par courriel à gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr ou vous rendre directement sur place.

◆ Annulation ou absence

Toute annulation doit impérativement être transmise à l'Espace Famille le plus tôt possible.

- Par courriel : gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr
- Directement sur place (Espace Famille ou Mairie Annexe)

Aucune annulation ne sera prise en compte par téléphone.

Facturation en cas d'annulation

- Annulation plus de 10 jours avant le début de la semaine choisie : aucune pénalité ne sera appliquée.
- Annulation moins de 10 jours avant le début de la semaine choisie : la semaine entière sera due (sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical).

◆ Tarifs

Les tarifs sont forfaitaires pour les accueils de loisirs sans repas.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial municipal pour les accueils de loisirs avec repas.

 Afin de pouvoir vous proposer une tarification adaptée à votre situation personnelle, nous vous demandons de bien vouloir fournir les documents listés ci-dessous. Votre dossier de demande de quotient municipal sera transmis au CCAS de la Ville.

Calcul du quotient municipal : liste des pièces à fournir

Justificatifs de l'autorité parentale :

- Livret de famille ou extrait de naissance
- Jugement de divorce (le cas échéant) ou autre décision judiciaire concernant la garde de l'enfant et le montant de la pension alimentaire (s'il y a lieu)

Justificatif de domicile :

- La dernière quittance de loyer + charges locatives ou décompte de remboursement de crédit + les charges de copropriété

Justificatifs CAF :

- Attestation de quotient avec n° allocataire sur le dernier mois en cours
- Attestation de paiement sur les 12 derniers mois

Justificatifs de ressources (selon la situation) :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Salarié : les trois derniers bulletins de salaire dont celui du mois de décembre de chaque personne vivant au foyer
- Profession libérale : le dernier avis d'imposition ou le montant du chiffre d'affaire annuel et le justificatif de l'activité libérale (Kbis)
- Chômage : la notification de Pôle Emploi, précisant le montant des indemnités et le dernier avis de paiement
- Pension de retraite : la notification d'attribution portant le montant et le dernier avis de paiement

Tarifs des accueils de loisirs avec repas (en fonction du quotient municipal)

TARIFS PAR JOUR / PAR ENFANT (selon Arrêté n°A 12 950 115)

QUOTIENT MUNICIPAL	TARIFS VAUDAIS		TARIFS EXTÉRIEURS	
	(€)		(€)	
	la journée	la semaine 5 jours À titre indicatif	la journée	la semaine 5 jours À titre indicatif
-64,03	3,80 €	19,00 €		
64,04 à 91,47	4,60 €	23,00 €		
91,48 à 121,96	5,30 €	26,50 €		
121,97 à 152,45	6,40 €	32,00 €		
152,46 à 182,94	7,20 €	36,00 €		
182,95 à 213,43	8,10 €	40,50 €		
213,44 à 243,92	8,80 €	44,00 €		
243,93 à 274,41	9,60 €	48,00 €		
274,42 à 304,90	10,70 €	53,50 €		
304,91 à 335,39	11,00 €	55,00 €		
335,40 à 365,88	11,30 €	56,50 €		
365,89 à 396,37	11,60 €	58,00 €		
396,38 à 426,86	11,90 €	59,50 €		
426,87 à 457,35	12,40 €	62,00 €		
457,36 à 487,84	12,70 €	63,50 €		
487,85 à 503,08	13,00 €	65,00 €		
503,09	13,30 €	66,50 €	17,40 €	87,00 €

Tarifs des accueils de loisirs sans repas (par forfait)

TARIF PAR MOIS / PAR ENFANT (selon Arrêté n°A 12 950 115)

Tarif forfaitaire mensuel Vacances scolaires Année 2026/2027	TARIFS VAUDAIS	TARIFS EXTÉRIEURS
	(€)	(€)
	la semaine 5,00 €	la semaine 12,00 €

◆ Modalités de paiement

Le règlement de la facture doit être réalisé avant le début de la semaine d'accueil choisie.

Les factures seront disponibles sur le Portail Famille en ligne (dans votre espace perso) dès la confirmation d'inscription. Si vous n'avez pas adhéré à la facture en ligne, la facture vous sera envoyée par courrier.

Comment régler la facture ?

- En ligne, en vous connectant à votre espace personnel sur le Portail Famille
- Par chèque bancaire (à l'ordre du Trésor Public) : joindre le coupon présent sur la facture et adresser votre courrier à l'Espace Famille (adresse postale ci-dessous)
- Par chèques vacances ou CESU en fonction de l'âge, par carte bancaire ou en espèces directement au guichet de l'Espace Famille

Contacts

ESPACE FAMILLE (Direction de l'Éducation)

Place de la Nation, Hôtel de Ville, 2^e étage
Tél : 04 72 04 81 51
gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr

> Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Fermé le mardi matin
- Encaissement jusqu'à 16h30

MAIRIE ANNEXE

Rue Joseph Blein - Vaulx-en-Velin Sud
Tél : 04 72 37 53 15
gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr

> Horaires d'ouverture :

- Mardi de 13h30 à 19h
- Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 17h
- Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h
- Samedi de 9h à 12h